



Edité le : 04/04/2024

Rapport d'analyse Page 1 / 2

ARS AUVERGNE DT PUY DE DOME

60 Av. de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT FERRAND Cedex 1

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE24-46101	Analyse demandée par :	ARS DT du PUY-DE-DOME
Identification échantillon :	LSE2403-53079	N° Prélèvement :	00209335
N° Analyse :	00209937	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	RESERVOIR DE CHANTELAUZE	Code PSV :	0000004762
Localisation exacte :	RÉSERVOIR DE CHANTELAUZE ROBINET		
Dept et commune :	63 LA MONNERIE LE MONTEL		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 45,8737297600	Y :	3,6195422500
UGE :	0238 - MAIRIE DE LA MONNERIE LE MONTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	AS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE LA MONNERIE LE MONTEL	Motif du prélèvement :	S1
	63650 LA MONNERIE LE MONTEL		
Nom de l'installation :	LES CHAZEUX	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 02/04/2024 à 14h34 Réception au laboratoire le 02/04/2024 à 23h00	Code :	001571
	Prélevé par CARSO LSEHL / CLAUDE Alexandre		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 02/04/2024 à 23h00

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques <i>Métaux</i>								
Arsenic total	63AS*	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10	#

63AS* ARSENIC (ARS63-2021)

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Édité le : 04/04/2024

Identification échantillon : LSE2403-53079

Destinataire : ARS AUVERGNE DT PUY DE DOME

Eau satisfaisant aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Didier BLANCHON
Responsable de Laboratoire

